



PARC RÉGIONAL DE
Val-David • Val-Morin
SECTEUR DUFRESNE

CODE DE CONDUITE POUR LE VÉLO HIVERNAL

- S'enregistrer au chalet Anne-Piché et acquitter ses droits d'accès.
- Rester dans les sentiers assignés et respecter la signalisation du réseau.
- La pratique de l'activité est permise uniquement du lundi au vendredi durant les heures d'ouverture du parc (8h30 à 16h30) quand les conditions de neige le permettent.
- Merci de consulter le site web, ou de téléphoner au : 819 322-6999 avant de vous présenter au parc pour vérifier l'ouverture des sentiers.
- Les sentiers de vélo seront fermés si la neige est trop molle, si les pneus s'enfoncent de plus de 2,5 cm, s'il faut descendre du vélo pour réussir une faible montée ou s'il est impossible de rouler en ligne droite.
- Ralentir à l'approche des raquetteurs et des skieurs. **ARRÊTEZ-VOUS ET CÉDEZ-LEUR LE PASSAGE.**
- Rouler lentement à l'approche d'un secteur achalandé, aux croisements et dans les descentes. Soyez prêt à toute éventualité et à vous arrêter en cas de besoin.
- Agir à titre d'ambassadeur en étant courtois et en décourageant les mauvais comportements.

